

stratégiques afin d'aider le milieu d'affaires à évaluer les possibilités d'exportation. Le MDEC, le MAECI et IC reconnaissent que la mise au point de produits de formation et de sensibilisation à l'exportation est une responsabilité partagée.

9. Le MDEC, le MAECI et IC reconnaissent les avantages d'un travail d'équipe coordonné, indispensable pour éliminer les doubles emplois et améliorer les prestations fournies aux entreprises ontariennes au chapitre des services et des programmes de promotion du commerce extérieur et, par conséquent, prennent les engagements suivants :
 - a) renforcer les arrangements de coopération qui existent entre leurs organisations respectives, y compris la collaboration entre le Bureau régional d'IC en Ontario et le Centre du commerce international d'une part et, de l'autre, la Société du commerce international et les bureaux régionaux de la Province;
 - b) maximiser l'intégration de la planification, des ressources et de l'exécution des programmes du gouvernement fédéral et de la Province;
 - c) préciser leurs rôles et leurs responsabilités en ce qui concerne la conception et l'exécution des programmes et des activités de promotion du commerce extérieur qui viennent appuyer les entreprises ontariennes.

10. Le MDEC, le MAECI et IC s'engagent à constituer une Équipe de mise en oeuvre qui sera chargée des activités de collaboration et d'intégration, au niveau des ressources et des programmes, qui sont prévues au paragraphe 9 et qui englobent, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes :
 - a) les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la planification, l'exécution et la facilitation des programmes et des services liés à la promotion des entreprises ontariennes ainsi qu'à leur sensibilisation et à leur formation à l'exportation. De tels programmes et services incluent, sans toutefois s'y limiter, le programme «Comment tirer profit des foires commerciales internationales», Export Essentials, VisionExport, les activités d'exportation sectorielles, les programmes à l'intention des nouveaux exportateurs, les foires et missions commerciales, y compris les visites faites en Ontario par des acheteurs éventuels et des délégations;
 - b) l'élaboration de critères pour le recrutement, la qualification et la préparation des entreprises ontariennes qui participent à des activités liées à l'exportation;